

Elections municipales du 17 avril 2011.

Interviews des 3 candidats de l'Entente
au conseil d'administration de la Ville
de Genève.

Loi sur l'Energie: mode d'emploi

Eclaircissements sur le côté pratique de la loi
sur l'énergie.

Votations du 15 mai 2011

Déclassement des Cherpines-Charrotons:
votons OUI!

Editorial



LUC PERRET
Président FMB

Ce printemps, les électrices et les électeurs des municipalités sont appelés à renouveler leurs autorités exécutives le 17 avril 2011. Par ailleurs, le 15 mai prochain, le canton devra se prononcer sur le déclassement des Cherpines-Charrotons, ainsi que sur l'initiative IN 144 «pour la mobilité douce (Initiative des villes)».

A y regarder de plus près, ces différents objets ont un dénominateur commun évident: il s'agit de l'avenir de notre canton et de notre région.

En effet, nous assistons à la montée de forces conservatrices hostiles à toute forme d'ouverture et de développement, rejointes pour l'occasion par tous ceux qui honnissent purement et simplement la croissance, l'attractivité, l'activité économique, la prospérité de Genève et souhaitent – par provincialisme, par égoïsme ou simplement par bêtise – le déclin. Les métiers du bâtiment appellent dans ce contexte les électrices et les électeurs à choisir avant tout et en priorité les candidates et les candidats qui s'engagent, particulièrement sur les listes des partis de l'Entente, en

faveur d'une croissance responsable et durable, pour la défense des PME, pour le maintien de conditions cadres favorables à l'économie en général et au secteur secondaire et industriel en particulier, pour une mobilité retrouvée, pour des aménagements, des infrastructures et du logement qui réponde aux besoins de la population. C'est notamment en Ville de Genève que le combat s'annonce le plus ardu mais aussi le plus nécessaire pour reconquérir une majorité qui penche depuis trop longtemps à gauche et nuit clairement aux entreprises et donc aux places de travail.

Le 15 mai, il s'agira de choisir si l'on veut des logements, des activités, de la mobilité ou si, au contraire, les blocages, les entraves, les oppositions, les freins au développement doivent l'emporter. La FMB milite très clairement en faveur du déclassement des Cherpines-Charrotons et contre l'IN 144.

Ce printemps, bâtissons notre avenir !

Elections municipales

Le 17 avril prochain, les électrices et électeurs de la Ville de Genève renouvelleront, à l'instar des autres communes genevoises, leurs autorités exécutives. Après presque 20 ans de domination de la gauche, il est plus que temps de renverser une majorité dont le bilan très mitigé aura contribué à la dégradation des conditions cadres de l'économie. Les PME souffrent quotidiennement de cette politique qui leur est hostile et qui nuit au développement et à l'attractivité de la ville. La FMB soutient donc les candidatures de Madame Florence KRAFT-BABEL et de Messieurs Michel CHEVROLET et Pierre MAUDET. Afin de faire plus ample connaissance avec eux, nous avons choisi de les «mettre sur le grill» en leur posant trois questions.



D&P: Estimez-vous que la Ville de Genève en fait assez pour les PME et si non, que faudrait-il améliorer?

Florence Kraft-Babel: La Ville de Genève dans sa majorité actuelle n'a pas pris la mesure de ce que l'économie locale se construit sur ses PME. C'est l'image d'un lieu, de ses compétences et de ses atouts. Or, Genève a un véritable potentiel, une tradition d'excellence artisanale à cultiver. La première mesure est aujourd'hui de donner un signe positif aux entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle, la simplification des procédures. Les trop nombreuses arcades laissées aujourd'hui vacantes par la GIM pourraient revenir aux PME. Enfin, comme le disait si bien Michel Corboz : « un chef doit savoir ne pas déranger la musique ». Laissons donc vivre nos entreprises, leur libre initiative et créons les conditions cadres.

Michel Chevrolet: Notre commune doit aujourd'hui libérer les potentiels créatifs, faire preuve d'ambition et d'audace. Le PDC s'engage, depuis toujours, à soutenir les entreprises car la meilleure façon de lutter contre le chômage, c'est bien de créer des emplois! La Ville de Genève, si elle entend conserver ses atouts et préserver son cadre de vie, doit impérativement inverser la tendance actuelle: il faut offrir des conditions cadres attrayantes à toutes les entreprises domiciliées sur la commune, soutenir l'économie locale et faciliter la vie des PME et PMI, qui en constituent la colonne vertébrale! La Ville de Genève doit s'engager, au côté des autorités cantonales, pour doter le canton des infrastructures indispensables à l'accueil et au bon fonctionnement de la Genève internationale.

Pierre Maudet: Elle n'en fait clairement pas assez. Mais ce n'est peut-être pas un mal, vu la majorité politique actuelle, que la Ville soit peu active dans ce domaine. Lorsqu'elle le fait, elle se montre souvent trop dirigiste et rigide, notamment dans le choix des entreprises qui souhaitent s'installer dans les arcades municipales. Pour ma part, j'essaie, ainsi que mon Parti, d'avoir le plus possible le « réflexe PME », et d'œuvrer pour l'amélioration de leurs conditions cadres. J'organise régulièrement des réunions avec leurs représentants afin de mettre les problèmes sur la table.



D&P: Pensez-vous que la politique de soumissions et d'adjudications de travaux publics que mène la Ville de Genève doit devenir un instrument de politique économique ?

FKB: Au minimum, elle ne doit pas l'empêcher! Pour tous les chantiers, je suis favorable à une priorisation des entreprises locales, une manière de mettre en valeur leur travail, en particulier dans les réalisations visibles telles que la restauration du patrimoine, les réalisations urbanistiques, lesquelles doivent devenir un élément de l'image et de la fierté de notre ville. Lorsque je visite Paris, j'admire les réalisations françaises, à Rome les vestiges romains, pourquoi ne pas oser davantage valoriser et exposer nos talents?

MC: Je pense clairement que OUI. Il faut avant tout privilégier les entreprises genevoises. Surtout qu'il n'est de loin pas facile pour les entreprises de chez nous de travailler à l'étranger. Si je suis élu, je mettrai tout en œuvre pour faire en sorte que nos entreprises soient privilégiées.

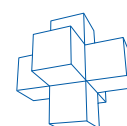
PM: La législation le lui interdit. Je suis toutefois conscient que les procédures de soumissions et d'adjudications, destinées à favoriser la transparence et l'égalité de traitement, ne facilitent pas toujours la vie des PME, notamment à cause des démarches longues et compliquées qu'elles impliquent. Elles ne facilitent pas non plus toujours le lancement de projets municipaux, dans la mesure où les recours sont légion, qui allongent inutilement les procédures et renchérissent les coûts finaux. La Ville doit parfois faire des choix qui vont à l'encontre de sa volonté politique.

D&P: En matière de mobilité, quelles mesures devraient-elles être prises pour améliorer la situation des entreprises?

FKB: Il est temps d'appliquer pour nos entreprises une politique volontariste d'accessibilité de la Ville. Je pense aux commerces, à ceux qui livrent et à ceux qui consomment. Par ailleurs, même si nous devons améliorer la mobilité douce, force est de reconnaître que l'on ne transporte pas du béton sur un vélo... Soyons donc pragmatiques: La politique des parkings à proximité de l'entrée de la Ville tels que les Clés de Rive, Place de Neuve, et pourquoi pas Mont-Repos – une nouvelle proposition qui me vient ici – sera favorable à une meilleure cohabitation des entreprises avec la population tout en préservant la qualité de vie des habitants.

MC: Le Parti démocrate-chrétien l'a dit et répété: il faut intégrer l'ensemble des modes de transport dans une politique équilibrée de la mobilité. Il s'engage aussi à proposer et à soutenir toutes les solutions de compromis allant dans le sens d'une véritable complémentarité des modes de transport à Genève. Les problèmes de mobilité doivent être résolus grâce à des solutions équilibrées et pragmatiques. Construire des places de stationnement en sous-sol pour libérer l'espace en surface, voilà l'une des solutions préconisée par notre parti!

PM: Les entreprises ne doivent pas être oubliées dans le cadre des réflexions autour de la mobilité. Les commerçants doivent pouvoir disposer de places de stationnement pour leurs clients, tout comme les entreprises lorsqu'elles doivent intervenir en Ville. S'il n'est pas possible de conserver des places en surface, mon Parti soutient la création de parkings souterrains, selon le principe du « compromis zurichois »: une place supprimée en surface, une place souterraine créée dans un rayon proche. Comme dans d'autres domaines où la gauche pêche par dogmatisme, je suis un adepte du pragmatisme. Je suis par exemple favorable à la création de zones piétonnes, mais pas au détriment de celles et ceux qui travaillent au centre ville et qui participent à son dynamisme.



Loi sur l'Énergie: mode d'emploi

Dans les années 1980, après le second choc pétrolier (1979), les sociétés occidentales ont pris conscience de leur dépendance à l'énergie et de la dimension finie des ressources disponibles, ce qui a poussé l'industrie à réfléchir à des systèmes de moins en moins gourmands en énergie et aussi à se tourner vers les énergies renouvelables.



En parallèle, il y a eu les premières alarmes concernant la problématique environnementale et plus particulièrement le réchauffement climatique par les gaz à effet de serre.

Dès lors, le législateur a cherché à donner une réponse de qualité à ces deux problématiques en adoptant la loi sur l'Énergie (L 2 30) en 1986 puis une importante modification, acceptée en votation populaire le 7 mars 2010 et bien connue des milieux du bâtiment. La FMB a soutenu ce texte avec force car elle est intimement persuadée que les économies d'énergie sont bénéfiques pour tous. Surtout, la loi substitue des achats d'énergie sur les marchés internationaux par du travail aux entreprises membres des associations professionnelles affiliées à la FMB.

Cette loi est une loi responsable et visionnaire qui a été construite sur des constats réels et irréfutables de la consommation énergétique importante (50%) de notre parc immobilier. Certes contraignante, elle est accompagnée par tout un ensemble de mesures incitatives pour les propriétaires d'immeubles qui cherchent à améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment. La loi demande aux propriétaires d'agir selon deux axes : le premier les encourage à diminuer la demande d'énergie en intervenant sur le bâti (murs, fenêtres, toitures) et le second à accroître l'efficacité des techniques en privilégiant les systèmes à énergie renouvelable et la valorisation des rejets de chaleur.

L'ensemble de ces mesures s'applique aussi bien pour des transformations que pour des constructions nouvelles pour lesquelles il sera demandé de respecter des standards de haute performance énergétique, à l'image du label Minergie. C'est cet ensemble de mesures que nous avons le plaisir de vous présenter à travers une interview du Directeur du Service de l'Énergie (ScanE) de notre canton, Monsieur Olivier Epelly.

D&P: Quelles sont les aides financières proposées par l'Etat?

OE: Le dispositif d'encouragements financiers s'appuie sur plusieurs piliers:

- Des subventions pour les diagnostics de bâtiments, pour diverses actions de haute performance (isolation, labels, renouvelables, récupération, réseau, etc.) et pour des contrats d'exploitation à la performance;
- Un bonus conjoncturel à l'énergie destiné à couvrir la partie du coût des travaux d'amélioration énergétique qui ne pourra pas être répercutés sur les loyers;
- Des mesures fiscales;
- Des avantages matériels comme l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol pour les bâtiments respectant un standard de haute performance énergétique.

D&P: Pour quels genres de rénovations est-il possible de faire appel à une aide de l'Etat?

OE: Il y a des subventions en rénovation issues:

- Du programme Bâtiments (national) pour les travaux d'isolation;
- Du ChèqueBâtimentÉnergie (cantonal) pour les énergies renouvelables, les mesures d'audit et les mesures techniques (récupération de chaleur, etc.).

D&P: Comment faire une demande d'aide auprès de vos services?

OE: Tous les formulaires sont accessibles depuis notre site www.ge.ch/cbe. Pour les déductions fiscales, il faut s'adresser à l'administration fiscale compétente.

D&P: Existe-t-il d'autres sources de financement?

OE: La loi L 2 40 institue deux fonds, l'un destiné spécifiquement aux collectivités publiques et affecté à des subven-

tions et l'autre, destiné aux privés, affecté à des prêts et des cautionnements de risques. Pour plus de détails, il est recommandé de prendre contact avec le service.

D&P: Peut-on faire des demandes auprès de plusieurs sources?

OE: Du point de vue des subventions énergie, il est parfois possible de cumuler plusieurs sources. Mais dans certains cas, en particulier pour ce qui touche aux mesures de réduction des émissions de CO₂, le cumul n'est pas possible. Par exemple, une entreprise qui a passé une convention CO₂ avec l'office fédéral de l'environnement ne pourra pas bénéficier du Programme Bâtiments qui est le fruit d'une convention similaire avec les cantons. Il est aussi possible que d'autres institutions octroyant des subventions limitent le cumul et cela est à vérifier directement avec elles.

D&P: Le budget mis à disposition par le Grand Conseil est-il épuisable?

OE: Oui, l'administration ne peut engager que le budget qui lui est octroyé. Toutefois, si la demande excède la prévision, elle peut s'adresser à la commission des finances du Grand Conseil qui examine la demande et se prononce cas échéant sur une rallonge du budget.

D&P: Qui peut faire une demande?

OE: Le propriétaire, parfois avec l'appui d'un conseil spécialisé, bureau ou entreprise. Pour plus de transparence, les subventions sont fondées sur des critères techniques et des barèmes. Les questionnaires sont assez simples. On y demande les références détaillées du requérant et de l'objet, ainsi que les informations principales qui serviront au calcul de la subvention. Il est par contre indispensable que les annexes, en général des devis et parfois des plans ou des photos, soient complètes et présentent bien les caractéristiques du projet qui feront l'objet de la subvention. Si des plans sont demandés, alors il convient de montrer avec soin les parties qui seront touchées par l'action.

D&P: Quels sont les éléments du bâtiment qui sont concernés par la loi?

OE: La modification de la loi entrée en vigueur en août 2010 touche tant les domaines de la construction neuve, que l'exploitation et la rénovation du bâtiment ou de ses installations. Elle impacte la plupart des métiers du bâtiment. Le service de l'énergie publiera courant 2011 un guide facilitant l'application de la loi. Il sera mis à disposition de la FMB et de ses partenaires.

D&P: Y-a-t-il des contrôles, après une transformation ou pour une construction neuve, concernant l'efficacité énergétique du bâtiment?

OE: Tous les travaux dont certaines caractéristiques découlent de la loi et de son règlement sont susceptibles d'être contrôlés. Leur conformité peut être vérifiée en regard d'exigences générales prescrites par la loi, d'engagements particuliers pris par le requérant pour l'obtention de l'autorisation de construire ou de critère d'octroi de subvention, par exemple.

D&P: Par qui ces contrôles sont-ils effectués?

OE: Les départements disposent d'inspecteurs et de personnes assermentés.

D&P: A qui incombe la responsabilité du non respect des objectifs thermiques déposés lors de la demande de subvention?

OE: Lors de la requête en subvention, le maître d'ouvrage produit des documents qui l'engagent et permettent au canton de décider d'un subventionnement. Lors du paiement, les factures sont systématiquement vérifiées et une partie des chantiers est visitée. Si l'un des critères d'octroi n'est pas respecté, le paiement de la subvention est refusé.

D&P: Quand doit-on déposer une demande de subvention?

OE: Toujours avant le début des travaux. Dès lors que la requête est déposée, le requérant est libre de débiter les travaux mais il ne sera sûr qu'une subvention lui est octroyée qu'au moment où il reçoit une décision. Certains préfèrent attendre, d'autre pas.

D&P: Quels sont les arguments pour motiver un propriétaire à réaliser rapidement les transformations?

OE: Les subventions sont actuellement importantes et tendent à se réduire au fil du temps, comme on vient de le voir avec les subventions du Programme Bâtiments (national). Lorsqu'une action devient obligatoire, la subvention n'est plus justifiée et mieux vaut donc anticiper les obligations pour pouvoir profiter d'un soutien du canton. Mais surtout, la performance énergétique est une valeur du bâtiment, valeur qui se répercute sur le prix de vente et qui constitue une sorte d'assurance en cas d'augmentation du coût des énergies.

D&P: Les coûts engendrés par les améliorations énergétiques peuvent-ils être répercutés sur les locataires?

OE: La modification de la loi entrée en vigueur le 5 août 2010 prévoit des dispositions en cette matière. Chaque cas devant être étudié pour lui-même, il convient de se référer aux dispositions et, éventuellement, de se faire aider d'un spécialiste.

D&P: L'Etat peut-il obliger une rénovation et si oui, dans quelles conditions (délais, rendement...)?

OE: La loi prévoit le calcul obligatoire des indices de dépenses d'énergie, des audits et des travaux pour les bâtiments dont la consommation est jugée excessive.

D&P: Dans quelles conditions faut-il avoir une autorisation de construire pour demander une aide financière?

OE: Ce sont les divers textes de loi qui précisent dans quels cas une autorisation est nécessaire. Un encouragement financier ne peut en aucun cas se substituer à une autorisation en bonne et due forme.

Votations du 15 mai 2011

Déclassement des Cherpines-Charrotons: rappel des enjeux.

Dans le numéro précédent de Dimensions&Perspectives, nous avons largement présenté le projet de déclassement des Cherpines-Charroton de zones agricoles en terrains constructibles, ses enjeux, les raisons qui avaient déterminé la FMB à prendre position en faveur de ce projet et les risques pour le développement de notre canton d'un éventuel refus.

Pour mémoire, le périmètre concerné se situe à cheval sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates, dans la plaine de l'Aire. Idéalement placé, il est contigu à l'agglomération et très bien doté en matière d'accessibilité avec notamment le prochain développement de transports publics performants. Ce sont initialement 2'500 et puis 3'000 logements, selon la décision du Conseil d'Etat du 3 mars dernier, qui plus est sous la forme d'un éco-quartier, qui sont prévus à terme, ainsi que des équipements publics indispensables comme une nouvelle école de culture générale.

Voter OUI à ce déclassement, c'est choisir une Genève ouverte sur le monde, sur l'avenir, vivante, prospère et responsable.

IN 144: Arrêtons l'angélisme et la candeur!

L'initiative législative, dite « Initiative des villes », dont le nom de code est IN 144, a été refusée par le parlement genevois sans lui opposer de contre-projet.



*Alain Meylan, Député libéral
Membre du Groupe FMB-Députés
Secrétaire patronal du second oeuvre
Directeur FER Genève*

Elle poursuit 4 objectifs:

- Créer de pistes cyclables continues et sécurisées pour tout le réseau primaire et secondaire;
- Créer des stationnements pour vélos, sécurisés et abrités des intempéries, aux abords des transports publics et des lieux d'activité;
- Créer des traversées piétonnes attractives et sécurisées en nombre suffisant pour l'ensemble du réseau des routes primaires et secondaires;
- Réguler les carrefours pour encourager la mobilité douce.

Cette initiative doit être combattue avec la plus grande vigueur. Elle est sur bien des points imprécise laissant la porte ouverte à des interprétations, elle ne respecte pas la constitution cantonale puisqu'elle pourrait accorder une priorité à un mode de déplacement au détriment des autres, d'un probable coût de l'ordre de 170 millions à réaliser en 8 ans (irréaliste et irréalisable), elle pénalisera la vitesse commerciale des transports publics, elle est inutile pour ce qui concerne l'édiction d'un plan directeur de la mobilité douce puisqu'il est annoncé par la Conseillère d'Etat avant l'été, inutile encore sur les cheminements piétonniers car le canton dispose déjà d'une loi ad hoc et, enfin, elle invente une nouvelle loi alors que l'on dispose d'une loi sur les routes qu'il suffit de modifier.

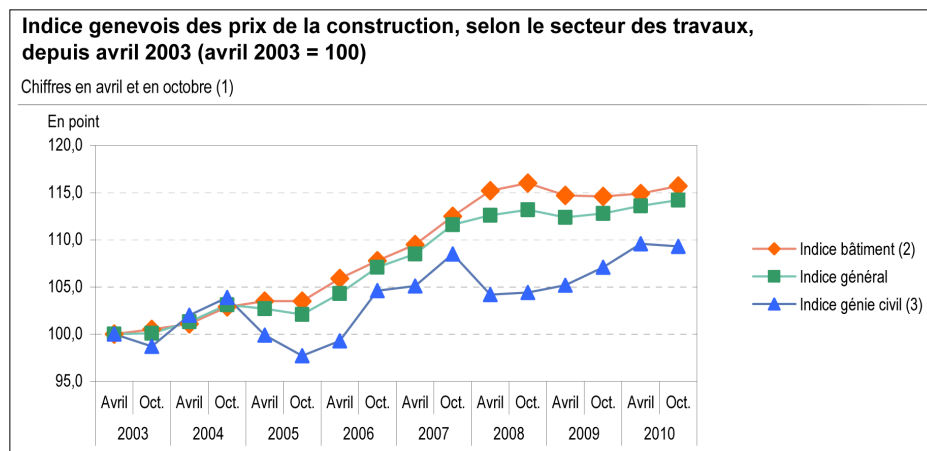
L'association Actif-traffic qui a lancé cette initiative dans plusieurs villes, avec pour l'instant un succès mitigé prône la non croissance et dénonce toute forme de création de valeur ajoutée économique. Ne nous trompons pas, sous des airs politiquement correct, ce texte vise purement et simplement à limiter et stigmatiser tout déplacement motorisé privé ou professionnel. Arrêtons l'angélisme et la candeur!

Vous l'aurez compris, la loi que propose cette initiative est excessive alors même que la mobilité douce mériterait certainement que l'on en fixe les principes et les objectifs dans la législation, ce qu'aurait pu permettre l'étude d'un contre-projet malheureusement refusé par le Grand Conseil. En l'état, il convient de s'opposer avec la plus grande énergie à ce texte car si vous avez aimé (!) les perturbations temporaires de circulation pour permettre la construction des trams, vous allez adorer les restrictions permanentes imposées par cette initiative.

Votez et faites voter NON à l'IN 144!

Indice genevois des prix de la construction

Un instrument statistique précis, fiable et indispensable, rendu possible grâce à la participation active des entreprises genevoises.



(1) TVA comprise

(2) Cet indice entre pour 76% dans l'indice général

(3) Cet indice entre pour 24% dans l'indice général

Sources: Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Indice des prix de la construction.

L'indice des prix de la construction est une donnée statistique essentielle pour de nombreux domaines liés à la construction, notamment l'élaboration et l'indexation des budgets, ainsi que les plans financiers des logements. Il renseigne de surcroît précisément les entreprises dans leurs secteurs spécifiques (calcul par CFC) et par types de travaux. Surtout, il est un outil indispensable pour la défense d'un secteur économique important.

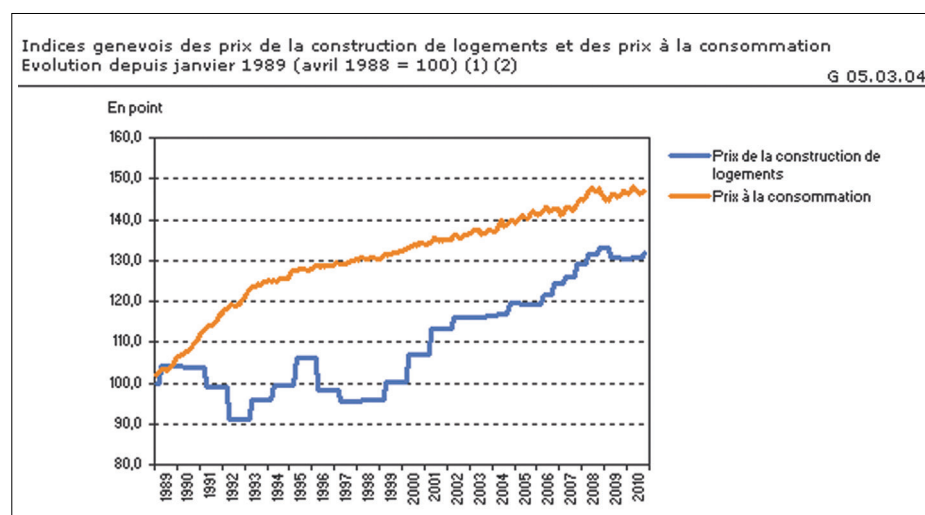
Calculé à Genève depuis 1989, cet indice donne ainsi une image détaillée de l'évolution des prix dans notre canton qui connaît une situation souvent différenciée par rapport à l'arc lémanique, voire par rapport au reste du pays.

En 2003, l'indice genevois a certes été rattaché à l'indice national calculé pour la Suisse entière, découpée en 7 régions, dont la région lémanique (Genève, Vaud et Valais), mais les différents partenaires, dont les associations professionnelles regroupées au sein de la FMB, ont

estimé que la région lémanique était trop hétérogène pour donner une image précise et conforme à la réalité de notre canton qui connaît une situation économique très particulière. La décision a donc été prise de maintenir un indice genevois dans le prolongement de celui calculé depuis de nombreuses années.

Les résultats sont très significatifs. Ils montrent de façon transparente, détaillée et crédible l'évolution des prix dans l'industrie de la construction genevoise.

Ainsi, pour octobre 2010, la croissance est de 0.6% en variation semestrielle et 1.2% sur une année. Le différentiel avec l'évolution des prix à la consommation demeure important puisque ces derniers ont connu une croissance largement supérieure depuis une trentaine d'années (environ 50%, alors que les prix de la construction n'ont augmenté que de 31.8%).



(1) Dès octobre 2003, l'indice genevois des prix de la construction de logements (1^{er} avril 1988= 100) est obtenu par raccordement à l'indice genevois des prix de la construction d'immeubles d'habitation de plusieurs logements (avril 2003= 100), TVA comprise.

(2) Construction: Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Indice des prix de la construction / Indice des prix à la consommation.

©OCSTAT/12.2010

Praille-Acacias-Vernets (PAV): L'avenir en marche!

Le Conseil d'Etat vient d'adopter le projet de loi de déclassement. Il s'agit d'une étape majeure dans la concrétisation de ce gigantesque projet de renouvellement de territoire urbain et d'extension du centre ville.

La FMB, qui est étroitement associée au Groupe de suivi de ce projet, salue l'évolution de ce projet qui incarne l'avenir local, cantonal et régional de Genève dans une perspective de développement durable, responsable et maîtrisé.

C'est à l'occasion de sa prestation de serment en décembre 2005 que le Conseil d'Etat du canton de Genève a évoqué pour la première fois le développement du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) en faisant de ce projet un enjeu majeur de développement. Le périmètre retenu correspond à celui du concours organisé en 2005 par la Fédération des Architectes Suisses (FAS) «Genève 2020». C'est ce concours qui, dans une optique prospective et dynamique qu'il faut saluer ici, a en fait constitué le catalyseur d'une réflexion globale, à l'échelle de l'agglomération, sur les potentialités de développement de notre région, dans une perspective de renouvellement urbain et de prolongation du centre ville. Les objectifs poursuivis s'inscrivent dans ceux du plan directeur cantonal, à savoir la densification du périmètre, une identité nouvelle et mieux valorisée, une intégration de la mixité et une amélioration de la qualité paysagère. Un groupe de mandataires pluridisciplinaire a été désigné dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un mandat d'études parallèle. Il a élaboré entre novembre 2006 et avril 2007 un masterplan - première image du périmètre - validé par le gouvernement genevois puis présenté au public en mai 2007. Cette image a évolué vers la création d'un quartier mixte, intense et attrayant, réservant une place forte à l'emploi mais visant une augmentation sensible du nombre de logements par rapport aux premières options.

Aujourd'hui, le projet est piloté par une direction formée d'une petite équipe pluridisciplinaire, assistée pour la conduite du projet par un collège d'experts bénéficiant d'une expérience internationale en matière de grands projets de développements urbains. Un accompagnement politique est également assuré par un Groupe de suivi comprenant notamment des représentants de diverses associations et groupes d'intérêts. La FMB a été associée à ces travaux et elle peut ainsi non seulement être informée à la source, mais surtout faire valoir son point de vue.

Au-delà de l'extraordinaire opportunité que représente ce projet aux potentialités exceptionnelles d'un développement harmonieux et de qualité, se pose également la question de l'avenir des très nombreuses entreprises, notamment du secteur du bâtiment, présentes dans ce périmètre. La FMB mène actuellement un important travail de lobbying pour le maintien de zones industrielles et artisanales en suffisance pour répondre aux besoins des entreprises. Cela signifie donc également de créer de nouvelles zones pour pouvoir permettre des déménagements en fonction des mutations à venir. C'est en ce sens que la FMB soutient par exemple la motion M 1863 demandant la création d'une nouvelle zone industrielle à Cointrin, sur le périmètre dénommé «le Prâlay» (aussi dit des «bisons»).

Avec le PAV, c'est la Genève de demain qui se crée. Les entreprises y contribueront largement. Elles sont en tout cas prêtes à relever les nombreux défis que ce projet pose.

Qui est Pierre-Yves Taponnier?



Pierre-Yves Taponnier a rejoint la FMB en début d'année en tant que Secrétaire général adjoint. Au bénéfice d'une très solide expérience du monde de l'entreprise dans lequel il a fait sa carrière professionnelle, il s'est également spécialisé dans la création d'entreprises en dirigeant pendant plus de 7 ans Genilem, structure d'accompagnement d'entreprises innovantes en démarrage.

En parallèle, il a des activités soutenues dans le monde associatif. Il est notamment Président de la Fondation Trajets, spécialisée dans l'insertion professionnelle et sociale de personnes atteintes dans leur santé psychique, Trésorier de l'association La Bulle d'Aire, spécialisée dans l'éveil musical de la petite enfance et il siège au bureau de la Société des Arts de Genève. Du côté privé, âgé de 50 ans, il est marié et a deux enfants. Il s'adonne aux sports d'hivers, ski et randonnée et en été il affectionne tout particulièrement la pratique du vélo de montagne.

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Taponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch • Adresse : FMB - rue de Malatrex 14 - 1201 Genève. Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : SRO KUNDIG SA.